Les aides légales

Le CCAS officie tel un guichet unique de proximité avec instruction des dossiers, orientation vers les partenaires, transmission aux institutions concernées et accompagnement dans les démarches.



Pour le RSA (Revenu de Solidarité Active)

- sans activité, âgé de plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître
- de plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître exerçant ou reprenant une activité professionnelle, pouvant ainsi cumuler revenus du travail et revenu de solidarité.

Si vous remplissez les conditions, prenez rendez-vous avec la plateforme départementale au 01 61 31 25 05.

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Si vous êtes en situation d'handicap, vous pouvez faire une demande auprès de la MDPH pour obtenir diverses prestations telles que l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), la prestation compensatoire du handicap, la carte mobilité inclusion, etc ….

Le CCAS vous aide à instruire le dossier et le transmet à l'établissement compétent.

Carte AMETHYSTE

Les forfaits AMETHYSTE sont réservés aux personnes âgées ou en situation d'handicap résidant en Ile-de-France, sous conditions de ressources ou de statut. Ils sont valables sur tous les modes de transport (métro, bus, train, RER, Tram Express, Tram).

Le CCAS vous aide à instruire le dossier et le transmets à l'établissement compétent.

Complémentaire Santé Solidaire

C'est une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont modestes.

Le CCAS vous aide à instruire le dossier et le transmets à l'établissement compétent.

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Elle est destinée aux personnes âgées d'au moins 60 ans en perte d'autonomie pour les actes de la vie courante, résidant à domicile ou hébergées en établissement.

Une évaluation est menée pour déterminer le niveau d’autonomie comparé à la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources) qui comprend 6 niveaux. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l’APA.

D’autres aides légales existent telles que l’aide sociale à l’hébergement, etc.

Se renseigner auprès du CCAS au 01 30 95 05 10.

Documents
Formulaire de demande APA à domicile
Demande d'aide sociale légale - tableaux capitaux
Certificat médical APA à domicile
Liens utiles
Le CCAS
Les aides extra-légales
Contact

CCAS
75 avenue du professeur Emile Sergent
78680 Epône
Tel. 01 30 95 05 10